

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le seize janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 7 janvier 2013

Présents : Roger MARCEL, Edith GAILLARD, Jean ANDRE, Claude BONNEHORGNE, Pierre PERROD, Robert GUIGUET, Françoise NEGRO, Alexandra GAUTIER, Christian JOST, Geneviève MOINE, Marie DA SILVA, Michelle FILY

Absents excusés : Dominique MICOUD (pouvoir à Claude BONNEHORGNE), Jérôme CARRIOT (pouvoir à Françoise NEGRO), Jocelyne CHANROND, Patricia DEWILDE, Daniel BATON (pouvoir à Roger MARCEL).

Secrétaire de séance : Alexandra GAUTIER.

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal puis passe à l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 6 décembre 2012 :

Aucune observation n'est formulée ; le compte rendu du 6 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Dél. n° D 2013.01 – 001

Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur le projet de périmètre portant sur la fusion-extension des communautés de communes :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le schéma départemental de coopération intercommunale mis en œuvre dans le cadre de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte intercommunale.

L'arrêté préfectoral n° 2012293-0014 du 19 octobre 2012 portant sur le projet de périmètre issu de la fusion de communautés de communes de la Chaîne des Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien, de Virieu-Vallée de la Bourbre, des Vallons de la Tour et de l'extension à la commune de St. Ondras, soumet cette proposition à l'avis de chaque communauté de communes intéressée ainsi qu'à l'accord de la chaque commune incluse dans le projet de périmètre.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer soit jusqu'au 22 janvier 2013. Faute d'avoir délibéré dans ce délai l'avis de la commune sera réputé avoir acquiescé au projet. La position exprimée par la commune doit être dénuée de toute ambiguïté. Une délibération favorable assortie de conditions ou de réserves serait en effet considérée comme exprimant un avis défavorable ou un désaccord.

Monsieur le Maire précise enfin que la fusion-extension du périmètre ne sera prononcée par arrêté préfectoral qu'après accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Madame Marie DA SILVA, conseillère municipale, demande à Monsieur le Maire d'indiquer quel est son avis.

Monsieur le Maire indique que tout est ambigu, notamment sur la démarche de certains, opposés au projet de périmètre, auprès de la population et des tracts qui ont été distribués, mais visiblement pas chez tout le monde. Il indique qu'il y a du bon et du mauvais dans ce projet de périmètre. Revenant sur le contenu de ce tract, Il précise pour exemple qu'en matière de tourisme, les échanges avec les Vals du Dauphiné, ont cours depuis longtemps sans que cela ne pose de problème.

Les projets d'équipements engagés par les Vallons de la Tour ne constituent pas les sommes avancées par certains en effet le projet de bibliothèque coûtera au final 2 000 000€ quant à la piscine le solde est de 900 000€. Il faut cependant savoir que la piscine des Abrets devra fermer d'ici 2 ans probablement pour des rénovations mais quelles solutions pendant la durée des travaux ? Quant à la gare il faut bien des parkings. Il souligne que le SCOT impose des contraintes. Pour ceux qui privilégient un rattachement avec la Savoie, il faut savoir que certaines de ses communes ne veulent pas.

Il souligne qu'il s'est obligé à ne pas faire de propagande « pour ou contre » ce périmètre et qu'il a laissé à chacun son libre arbitre.

Monsieur Christian JOST, conseiller municipal, se rappelle certains débats qui se sont passés et des propos qui avaient été tenus notamment ceux qui précisait que l'intérêt des Vallons du Guiers était plutôt de se rapprocher de la Savoie. Il souligne que les arguments de monsieur le Maire en étaient alors favorables.

Monsieur Jean ANDRE, adjoint aux finances, lit le texte suivant :

« Dans le cadre de la réforme des territoires nous allons voté ce soir et je tiens à dire que je suis « POUR » la réforme, mais je suis « CONTRE » le périmètre des Vals du Dauphiné. Nous ne votons pas ce soir pour une quelconque adhésion de la commune d'Aoste à une quelconque communauté de communes mais sur un périmètre prescrit par le Préfet.

Les Vallons du Guiers se sont déjà prononcé défavorablement pour ce périmètre, et vont devoir à nouveau donner un avis le 22 janvier à Granieu mais il semble que les prétentions politiques, ou tous autres intérêts, de certains priment. Le conseil municipal d'Aoste et peut être d'autres sont restés dans l'ignorance des changements d'avis, il aurait été si simple d'expliquer même si »pas forcément de convaincre «.

Ma position depuis le début est inchangée, lors d'un premier vote du conseil municipal le NON l'avait remporté il me semble contre 2 OUI. J'ai peine à croire aujourd'hui, avec ce qui se passe à l'échelle des Vals du Dauphiné que beaucoup soient ce soir convaincus.

A ce jour : 17 communes ont voté NON 30200 habitants

15 communes ont voté OUI 27900 habitants

29700 habitants sont les 50% encore 6 communes doivent voter.

Trop d'incertitudes subsistent notamment sur la fiscalité et pour ne parler que la contribution foncière des entreprises (CFE qui a fait grand bruit chez nos proches voisins du Pays Voironnais). L'étude de 120 000 € sur les 5 comcom semble indiquer un faible écart de 5 % à peu de chose près (mini 20.12% maxi 25.83 %)

5 % c'est peu, quand on n'est pas concerné.

Un lissage de la fiscalité doit être mis en place sur une durée de 3 à 12 ans, là aussi les écarts sont faibles, soi-disant.

On nous menace de perdre des subventions, des avantages, souvenez-vous lors de la première réforme, des communes sont restées isolées (St. Ondras), sont-elles mortes pour autant ? Ont-elles eu des difficultés ?

Je me permets de répondre à ces intimidations qu'un élu qu'il soit d'une commune, conseil général, régional ou autres, s'il n'est pas élu par tous, il est élu pour tous.

En disant NON je laisse le choix aux futurs élus lors d'une prochaine réforme de choisir entre la CAPI et le Pays Voironnais, le OUI c'est la CAPI, d'office.

Je ne rentrerai pas plus dans le détail de mes craintes comme la représentativité. Ce soir nous avons tous reçu un mail venant des Vals Expansion, il y a tous les destinataires, sauf le Maire, j'ose espérer que tu es au courant de cette expédition, et je laisse la parole à d'autres s'ils le souhaitent ».

Madame Geneviève MOINE, conseillère municipale, souligne que sur la forme du vote formulé par la communauté de communes Les Vallons du Guiers, quand 7 communes sur 9 est contre le projet de périmètre proposé par arrêté préfectoral, le Président de cette Communauté de Communes, se doit de porter l'avis des 7 communes et non celui du Président. Ce comportement n'est pas normal voire malhonnête vis-à-vis des délégués communautaires.

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint à l'urbanisme et aux travaux, précise qu'il est important de se rassembler, de se réunir pour expliquer et c'est normal. Des informations ont d'ailleurs été mentionnées dans le Dauphiné Libéré sur les différents points de vue.

Madame DA SILVA, conseillère municipale, demande pourquoi ces échanges n'ont pu se faire en Conseil Municipal.

Madame Geneviève MOINE, conseillère municipale, précise que des réunions du collectif ont eu lieu, que tout le monde était informé et était libre d'y assister.

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint à l'urbanisme et aux travaux, précise qu'il est important d'expliquer pourquoi on est contre.

Madame Marie DA SILVA, conseillère municipale, maintient sa position contre le projet mais s'inquiète que dans la désignation de noms avec des avis différents ne soit interprété comme un évènement de dissonance au sein du conseil municipal.

Monsieur Jean ANDRE, adjoint aux finances, souligne le manque d'information par rapport aux Vals du Dauphiné

Monsieur Robert GUIGUET, conseiller municipal, indique que cette réforme est évoquée depuis plus de 10 ans.

Monsieur Jean ANDRE, adjoint aux finances, précise qu'avant il n'était pas élu et qu'il n'a pas toute l'information.

Monsieur le Maire pour conclure invite le Conseil Municipal à prendre part au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par un vote à bulletin secret

A la majorité (11 voix contre, 3 voix pour, 1 abstention)

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de périmètre issu de la fusion de communautés de communes de la Chaîne des Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien, de Virieu-Vallée de la Bourbre, des Vallons de la Tour et de l'extension à la Commune de St. Ondras ainsi que précisé dans l'arrêté préfectoral n° 2012293-0014 du 19 octobre 2012.

Dél. n° D 2013.01 – 002

Objet : Mission confiée à la SAFER pour régularisation de baux ruraux et prêts à usage :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation locative des terrains communaux telle que détaillée en annexe, sur la base de l'état des lieux réalisé par la SAFER.

Il ressort de cette analyse, l'intérêt pour la commune d'officialiser la situation d'occupation de ses terrains, par la mise en place de prêts à usage pour les parcelles occupées précairement par les agriculteurs et de baux ruraux pour les parcelles soumises au statut du fermage.

Dans le prolongement du travail déjà réalisé, Monsieur le Maire propose de solliciter la SAFER afin de recueillir pour le compte de la commune les documents contractuels correspondant, auprès des exploitants agricoles concernés.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
A la majorité (1 abstention)

• **Décide** de consentir, dans le prolongement des actions engagées des baux ruraux et des prêts à usage, tels que détaillés en annexe.

• **Mandate** la SAFER pour recueillir les documents contractuels correspondant.

• **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes procédures nécessaires à la régularisation de ces baux et prêts à usage et à signer tous documents pour l'exécution des présentes.

Monsieur le Maire précise que cette démarche consiste à éviter toute difficulté lorsqu'elle aura à récupérer ses terrains et notamment en ce qui concerne les indemnités.
Monsieur Robert GUIGUET, conseiller municipal, doute que cela soit suffisant pour éviter tout conflit.

Dél. n° D 2013.01 – 003

Objet : Travaux d'aménagement de sécurité carrefour RD 1516 et RD 592 - Demande subvention au Conseil Général de l'Isère :

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et aux espaces vert, informe les membres de l'assemblée de la mission d'études et de maîtrise d'œuvre qui a été confiée à ALP'Etudes pour un aménagement de sécurité à l'intersection des RD 1516 et RD 592 à l'entrée de village – rue Clément Gondrand. Ces travaux sont estimés à 128 000 € H.T. La commune ne peut assumer seule la totalité de ce projet qui est nécessaire compte tenu de la densité du trafic notamment de camions à cet endroit, aussi, Monsieur BONNEHORGNE propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Accepte** la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité ci-dessus évoquée et **autorise** la consultation en vue du marché de travaux.

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère la plus élevée possible pour réaliser le projet de travaux d'aménagement de sécurité à l'intersection des RD 1516 et RD 592.

- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition et de signer tout document nécessaires à l'exécution des présentes.

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint à l'urbanisme et aux travaux, précise les discussions qui ont eu lieu avec le Conseil Général et les engagements de chacun.

Monsieur Pierre PERROD, conseiller municipal, demande si les cycles des feux tricolores seront conservés.

Monsieur Claude BONNEHORGNE, indique que tant que la déviation n'est pas faite il n'est pas possible de les modifier. Toutefois, il convient d'en discuter pour voir si des améliorations sont possibles.

Madame DA SILVA, conseillère municipale, demande s'il est possible de réaliser une voie pour se mettre à l'égard pour virer. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas assez de place pour faire cela.

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint, précise que c'est la commune qui gère les phases des feux tricolores mais elle est obligée de tenir compte du trafic (il y a des règles en la matière) et ne peut faire ce qu'elle veut au risque de bloquer totalement le carrefour.

Dél. n° D 2013.01 – 004

Objet : Travaux d'aménagement de sécurité Allée des Platanes, Route de Belley et Chemin de la Vie de Cordon : Demande subvention au Conseil Général de l'Isère :

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et aux espaces vert, informe les membres de l'assemblée de la mission d'études et de maîtrise d'œuvre qui a été confiée à ALP'Etudes pour un aménagement de sécurité au niveau de l'Allée des Platanes, Route de Belley, Chemin de la vie de Cordon par la création d'un plateau traversant. Ces travaux sont estimés à 195 000 € H.T. La commune ne peut assumer seule la totalité de ce projet qui est nécessaire compte tenu de la densité du trafic de camions et de la vitesse des véhicules constatée quotidiennement notamment route de Belley, dont la proximité avec le groupe scolaire conduit à prendre des précautions. Monsieur BONNEHORGNE propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Accepte** la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité ci-dessus évoquée et **autorise** la consultation en vue du marché de travaux.

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère la plus élevée possible pour réaliser le projet de travaux d'aménagement de sécurité au niveau de l'Allée des Platanes, Route de Belley, Chemin de la Vie de Cordon.

- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition et de signer tout document nécessaires à l'exécution des présentes.

Monsieur Pierre PERROD, conseiller municipal, demande s'il s'agit d'un réhausseur ?

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint aux travaux, précise les attentes de la commune mais indique que rien n'est décidé. En fonction des propositions qui seront avancées par le bureau d'études une discussion en conseil municipal permettra d'arrêter le projet.

Madame Alexandra GAUTIER, conseillère municipale, demande si la pose de feux tricolores qui oblige à ralentir ne serait pas plus économique.

Monsieur BONNEHORGNE, indique que l'installation de feux tricolores est très chère et par ailleurs l'approche de la commune est autre. Il indique au conseil qu'il n'y a pas beaucoup de systèmes existant pour résoudre les problèmes de vitesse.

Dél. n° D 2013.01 – 005

Objet : Liste des décisions administratives :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il communique au Conseil les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

- Le 4 décembre 2012 portant autorisation de signer un contrat de maintenance détection intrusion avec la Société ATE pour un montant H.T. annuel de 155 €(la première année étant gratuite).
- Le 13 décembre 2012 portant signature d'un MAPA d'assurances en groupement de commandes entre la Commune, le C.C.A.S. pour la RPA « Les Volubilis » et S.I.E.S. Aoste/Granieu.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Prend acte de ces décisions.

Informations et questions diverses :

Madame DA SILVA, conseillère municipale, demande une synthèse de la réunion sur les travaux de sécurité du clocher de l'église.

Messieurs Claude BONNEHORGNE et Jean ANDRE, adjoints, précisent que les personnes présentes à la réunion étaient d'accord avec la proposition de la commune.

Monsieur Robert GUIGUET, conseiller municipal, émet des réserves quant à l'interprétation qui a été faite des propos de l'architecte du Conseil Général, il avance que la mise en œuvre des travaux n'est pas une action obligée, d'autant que les travaux vont changer l'image de l'église dans la commune.

Une discussion assez vive s'engage notamment sur les responsabilités de chacun.

Monsieur GUIGUET, se retire de la séance du conseil municipal à 20 h 45 sans pour autant quitter la salle et reste en qualité de public.

Madame Edith GAILLARD, 1^{ère} adjoint, demande une réunion privée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50

La séance s'est déroulée de la délibération 2013.01 – 001 à 2013.01 – 005

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.